



2023/

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**ARRÊTÉ N° 2023/221
du jeudi 22 juin 2023
Portant délégation de fonctions à Monsieur Jérémy KAWOUK
Conseiller municipal, pour la célébration d'un mariage**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Jérémy KAWOUK, Conseiller municipal pour une célébration de mariage,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Jérémy KAWOUK, Conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 29 juillet 2023 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 14 h 00 le mariage de [REDACTED]

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 17 JUIL. 2023

Publié le : 17 JUIL. 2023

Notifié le : 03/07/2023

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur Jérémy KAWOUK.

Fait à Ris-Orangis, le 22 juin 2023.

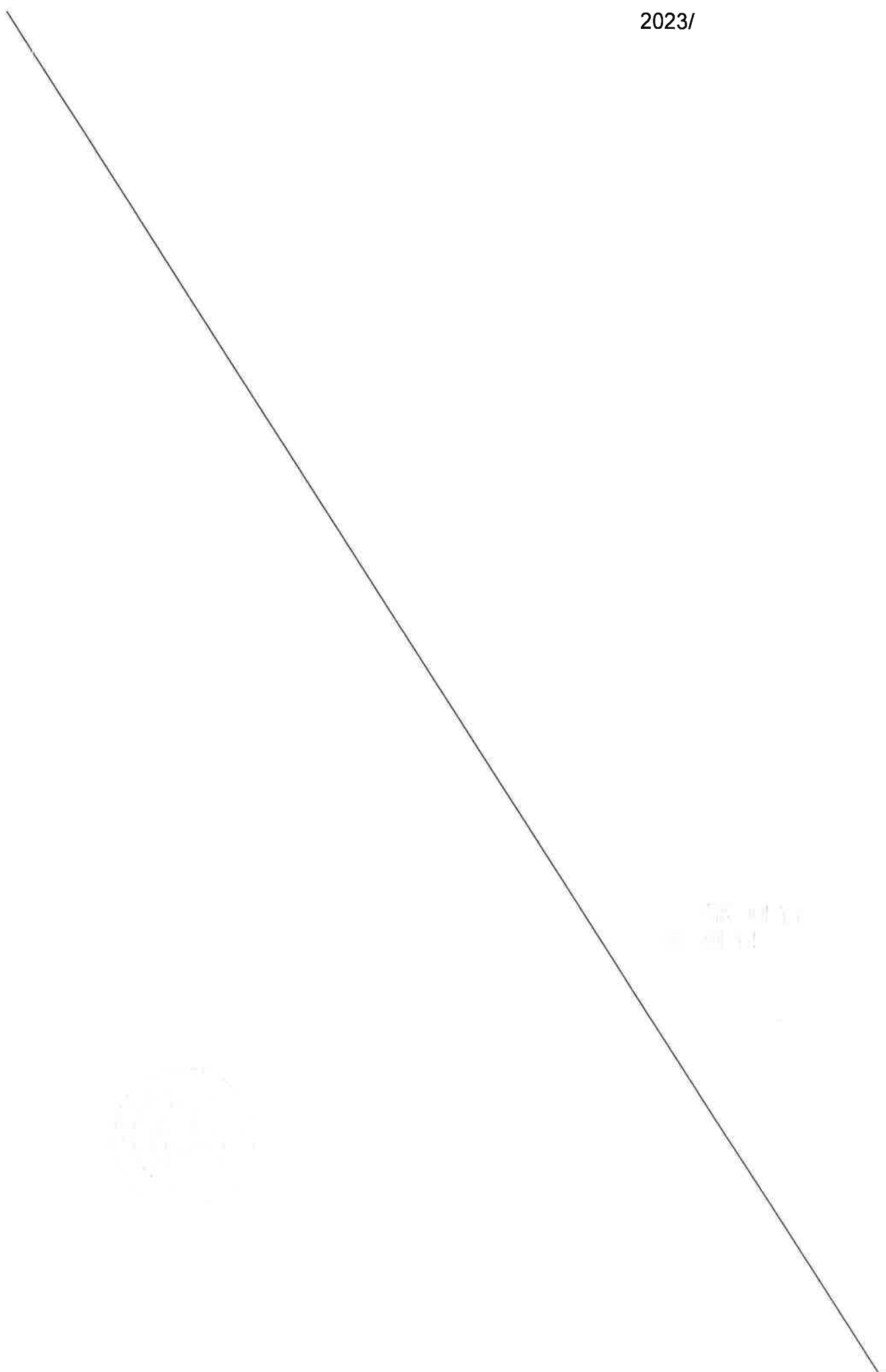
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/



Faint, illegible text or markings in the bottom-right area, possibly a stamp or signature.